

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques - Subvention exceptionnelle

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 50 000 F à l'ENSEMM pour participation de la Ville à la réalisation et l'édition d'une plaquette éditée à 10 000 exemplaires à destination des étudiants susceptibles d'être candidats à cette école.

Ce document est destiné à attirer à Besançon des étudiants de haut niveau.

La dépense, en cas d'accord, sera imputée au chapitre 940.241/691.00300 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre de dépenses imprévues 970/669.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.